



COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT du 09 juillet 2015

Déclaration liminaire FSU

En préambule, les commissaires paritaires FSU tiennent à préciser que, même s'ils n'ont pas boycotté cette CAP afin de ne pas pénaliser les collègues en attente de décisions urgentes (notamment pour les mutations), ils sont solidaires de leurs camarades qui ont boycotté le CTM du matin ainsi que celui du 26 juin dernier. Ils portent les mêmes revendications.

La FSU dénonce le démantèlement programmé du ministère Jeunesse et Sports, avec la caution de son propre ministre qui connaît bien mal les personnels techniques et pédagogiques. Les rencontres intersyndicales du 24 juin avec le cabinet du ministre et du 26 juin avec le ministre lui-même ont confirmé nos craintes. Alors que l'intersyndicale JS demande le rattachement des PTP aux directions régionales pour redonner du sens à leurs métiers avec une véritable déconcentration d'un ministère de missions, le ministre refuse ce schéma prétextant un nouveau traumatisme pour les agents après celui subi lors de la RGPP ; il n'a pas encore compris l'origine du mal-être des collègues. Au lieu de cela, il propose de fusionner les DR et de créer dans certains départements de nouvelles entités qui pourraient s'intituler DRDJSCS(PP) pour, à court terme, départementaliser les PTP. Ce sont ces recompositions des services qui sont traumatisantes, plus encore que ce que feint de croire le ministre, car elles dégradent encore et toujours le statut des personnels et s'opposent à la mise en place de véritables équipes régionales intervenant sur des territoires avec concertation et cohérence dans la manière de décliner les politiques publiques. Les propositions faites à la MICORE et issues de la réflexion autocentrée de l'association des DDI en date du 6 juillet dernier sont une parfaite illustration de l'avenir promis aux PTP de notre ministère : mobilités forcées (fonctionnelles ou géographiques), missions régaliennes non statutaires et disparition à terme !

Réponse : Selon M. Brun (qui préside la CAP), l'administration doit évoluer car il est nécessaire de s'adapter à un monde qui change... Certes les mobilités géographiques sont difficiles à vivre mais il faut bien avancer.

La FSU rétorque que les mobilités fonctionnelles et la perte de sens qui s'ensuit sont tout aussi violentes et traumatisantes.

La FSU complète : lorsque nous parlons de missions et du sens du service public, le ministre et ses conseillers répondent indemnités et salaires. Assurément, il faut revaloriser le point d'indice dont on célèbre le bien triste cinquième anniversaire de son gel, mais ce n'est pas à cela que le ministre pense. Lui, il pense RIFSEEP mais nous, nous n'en voulons pas. Il est vraiment navrant et un tantinet démagogique que le politique réponde par du pouvoir d'achat - au demeurant dérisoire au regard des cadeaux accordés à l'encadrement - quand nous lui parlons sens du métier à travers le statut et les missions. Les PTP ont encore le sens du service public, ne lui en déplaise, chevillé à leur statut et leurs pratiques. Notre combat, nous le menons d'abord pour défendre des valeurs et c'est pour cette raison que nous tiendrons dans nos revendications.

Ainsi, d'une manière générale et en particulier dans l'organisation du mouvement, la FSU tient à réaffirmer son opposition à l'influence grandissante et primordiale accordée à l'avis des chefs de services. Cette dérive des modes de mobilité des services de l'Etat, proche du modèle de l'entreprise, méprise totalement le rôle de la CAP. Les commissaires paritaires s'appuient sur des critères objectifs pour se positionner quant aux demandes de mobilité (barèmes quand ils existent et recherche de l'intérêt des collègues mais aussi du service public) alors que l'administration privilégie l'avis de chefs de service dont la subjectivité est totale. Quelle est alors l'utilité de cette instance dite paritaire ? La FSU condamne cette conception du dialogue social.

Réponse : M. Brun justifie son choix de prendre d'abord en compte l'avis des chefs de service au motif que, selon lui, l'Administration fonctionne avec le principe hiérarchique et pyramidal. Il ajoute que « la hiérarchie doit assumer son rôle d'encadrement et de commandement ».

Stupéfiant ! La FSU rétorque que le dialogue social est incompatible avec sa vision d'une fonction publique fondée sur la pyramide des chefs et qu'il faut arrêter de se prévaloir d'une volonté de concertation quand on la méprise autant.

Comme à chaque CAP, les représentants du personnel insistent pour demander que les recrutements et autres nominations (mutations) se fassent au 1er septembre, l'année scolaire correspondant au rythme de travail des profs de sport (saisons sportives) ainsi qu'à la vie personnelle et familiale des agents.

Réponse : M. Brun indique qu'il « commence à intégrer notre demande » concernant le calendrier des concours.

Espérons qu'il sera plus efficace que ses prédécesseurs (à la présidence des CAP) dont les promesses sont restées sans suite pour l'instant.

Compte-rendu de CAP

Une discussion oppose l'Administration aux organisations syndicales sur la question des comptes-rendus des CAP. La DRH veut faire du « synthétique » tandis que la FSU et l'UNSA revendiquent avant tout la transparence vis-à-vis des collègues. Les deux organisations syndicales précisent qu'elles amenderont systématiquement les comptes-rendus de l'Administration afin de les rendre plus précis quant au déroulement des CAP.

Titularisation des stagiaires

Une soixantaine de collègues sont concernés ; il s'agit des lauréats du concours Sauvadet 2014 ainsi que les collègues recrutés au titre de la liste d'aptitude 2014 et des listes complémentaires des concours (externes et internes) 2012 et 2013.

Sur les 2h30 de CAP, presque 2 heures ont été consacrées au cas d'un collègue pour lequel l'Administration refuse la titularisation et propose le renouvellement du stage pour une année. Ces 2 heures, qui peuvent paraître longues, sont en fait la parfaite illustration du mépris de l'Administration quant à la notion de dialogue social. Après une suspension de séance demandée par les syndicats (1/4h), les commissaires paritaires parviennent à démontrer un nombre important de contradictions contenues dans l'évaluation de ce stagiaire tout au long de son année de formation. La DRH en convient même à un certain moment, jusqu'à ce que le fameux syndrome de la pyramide hiérarchique ne rejaillisse ! La DRH se plonge alors à nouveau dans une obstination mal argumentée, indiquant qu'une prolongation de stage n'est pas une sanction mais une chance et que les échecs favorisent les succès futurs, etc. Il s'agit surtout pour elle de ne pas aller contre l'avis d'un directeur régional et d'un inspecteur général. D'ailleurs, l'inspecteur général présent va même jusqu'à déclarer : « on ne peut quand même pas les désavouer ». Tout est dit. Fermez le ban. Le dialogue social, vous disiez ? Circulez y'a rien à voir. Inéluctablement, sans trembler, l'Administration vote pour valider l'avis de la commission d'évaluation défavorable au collègue, les commissaires paritaires votent eux unanimement contre. Et pour montrer leur ouverture et leur volonté de s'en sortir par le haut, ces derniers demandent de mettre au vote une proposition de prolongement du stage de 4 mois. Rien à faire, l'Administration reste droite dans ses bottes et vote contre cette tentative de trouver une solution intelligente.

Au final, 56 agents sont proposés à la titularisation, 2 agents ne sont pas encore passés devant la commission finale d'évaluation et 1 agent se voit soumis au renouvellement de son stage par la DRH.

Mouvement

En complément de la CAP du 23 juin dernier, quelques demandes complémentaires de mutations sont examinées, ainsi que les demandes de détachement (8) sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement principal.

Au final, 11 mutations reçoivent un avis favorable de la CAP (dont 7 concernent des agents arrivant en détachement) et 2 autres mutations, abordées lors de la précédente CAP, sont rendues possibles suite à l'accord du bureau SD1G (cf. PV précédente CAP).

Autres points

- 8 nominations de professeurs de sport stagiaires (7 issus des listes complémentaires et 1 travailleur handicapé)
- 1 changement de missions : passage de postes de CTR vers CTN (même DR de rattachement)
- 1 réintégration suite à un congé de formation
- 1 intégration de militaire après 1 an de détachement dans le corps
- 2 demandes de disponibilité pour convenances personnelles
- 5 détachements (1 dans une fédération étrangère et 4 auprès de l'Education Nationale)
- 2 placements en congé parental

Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU) et Pierre LAGARDE (EPA-FSU)